



## Pourquoi il n'y aura pas d'État palestinien

Par [Pierre Piccinin](#)

Mondialisation.ca, 05 mai 2011

[Le blog de Pierre Piccinin](#) 5 mai 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

« *Nous devons expulser les Arabes et prendre leur place.* »

David Ben Gourion

Alors que Fatah et Hamas, les frères ennemis, se réconcilient enfin dans l'intérêt du peuple palestinien, Israël s'indigne et refuse de dialoguer avec les islamistes, saisissant l'occasion de freiner, une fois de plus, les négociations sur la création d'un Etat arabe en Palestine...

Après plus de soixante ans d'annexion progressive de la Palestine par l'Etat d'Israël, d'occupation et d'extension de la colonisation juive, il est indéniable que l'objectif du « Mouvement sioniste », fondé à la fin du XIXème siècle par Théodore Herzl, est pour ainsi dire atteint : le « Grand Israël », l'Etat juif, n'est plus très loin de réaliser son expansion maximale.

En effet, dès les origines du Mouvement sioniste, bien avant l'indépendance même d'Israël, le projet de chasser les Arabes de Palestine et d'étendre un Etat juif sur toute la région a conditionné la politique des premiers colons : si, au début de leur installation, ils avaient acheté des terres disponibles, par la suite, devenus suffisamment nombreux et organisés, les colons implantèrent de force leurs kibboutz, exploitations fortifiées de palissades et miradors et défendues par une armée clandestine, la Haganah, mise sur pied et dirigée par le Mouvement sioniste.

Poursuivant cet objectif, la Haganah mena diverses opérations destinées à chasser les Palestiniens de leurs terres et à libérer le territoire pour l'immigration juive, alors que, officiellement, les leaders sionistes avaient affirmé leur désir de vivre en paix avec les populations arabes de Palestine et de créer un Etat mixte où ces derniers auraient eu leur place.

Appuyée par des mouvements terroristes radicaux, tels l'Irgoun (qui compta dans ses rangs le premier ministre Menahem Begin) et le Groupe Stern (Yitzhak Shamir, autre premier ministre), l'armée secrète juive se rendit notamment responsable du massacre de la population de Deir Yassin, village palestinien dont la destruction fut suivie de la distribution de tracts aux Arabes de Palestine, les enjoignant à fuir sous peine de subir le même sort : « souvenez-vous de Deir Yassin ! ». Pour les Palestiniens, ce fut le début de l'exode et des camps de réfugiés, la « Nakba », la « catastrophe ». Pour les Israéliens, celui de la colonisation massive.

La Guerre des six jours, en 1967, a ensuite permis l'annexion de la Cisjordanie et du Golan syrien (du Sinaï également, rendu à l'Egypte suite aux accords de Camp David, en 1978, qui

avaient réuni Anouar al-Sadate et Menahem Begin, sous l'égide du président états-unien James Carter).

Ben Gourion n'avait-il pas déclaré que « les frontières des aspirations sionistes incluent le Liban-sud, le sud de la Syrie, la Jordanie, toute la Cisjordanie et le Sinaï » ? Et d'ajouter : « nous devons expulser les Arabes et prendre leur place».

Depuis lors, les bouclages systématiques et les incursions militaires dans les zones palestiniennes, voire leurs bombardements réguliers sous prétexte de combattre le terrorisme, ont maintenu les populations arabes dans un climat d'étouffement économique et d'insécurité permanent. Les frappes massives sur Gaza, en décembre 2008, en sont un exemple majeur : plus de 1300 morts et 5000 blessés.

Cette situation est entretenue depuis plusieurs décennies par l'État israélien, ce qui est aujourd'hui plus qu'une hypothèse, mais un fait clairement établi, suite à la publication par le site « Wikileaks » de courriers électroniques de la diplomatie états-unienne : Israël a volontairement asphyxié économiquement les territoires palestiniens, en particulier Gaza, en prenant soin toutefois de ne pas aller jusqu'à provoquer une crise humanitaire, de sorte à prévenir toute réaction de la communauté internationale.

Cette politique israélienne a pour conséquence l'émigration progressive de la population palestinienne et leur départ vers l'Egypte, la Jordanie, les Emirats arabes...

Que peut bien espérer, en effet, un père de famille, lorsqu'il ne peut ni travailler pour nourrir les siens, ni en assurer la protection ?

Même si le taux de natalité est élevé, côté arabe, les enclaves palestiniennes se vident donc peu à peu, tandis que les colonies juives qui les entourent resserrent irrémédiablement leur périmètre.



Cette politique, manifestement planifiée de longue date, ne laisse ainsi aucune chance à la création, un jour, d'un Etat arabe en Palestine, perspective qui, de toute évidence, n'a jamais fait partie de l'agenda réel du gouvernement israélien.

Forcé par la communauté internationale de faire bonne figure et de s'asseoir à la table des négociations, ce gouvernement se ménage cependant systématiquement une porte de sortie, évitant soigneusement d'aboutir à un accord, ce dont il vient encore de faire la preuve, en septembre dernier, en refusant de prolonger le moratoire sur la colonisation, alors que les négociations israélo-palestiniennes ont repris, à l'initiative de l'administration Obama.

Ainsi, seules les Nations Unies pourraient, d'autorité, imposer la création d'un Etat palestinien, et ce, pour commencer, sur base de la célèbre résolution 242 de 1967, qui ordonne à Israël de se retirer des territoires occupés lors de la guerre des six jours, décision réaffirmée en 1973 dans l'article 2 de la résolution 338 consécutive à la Guerre du Kippour.

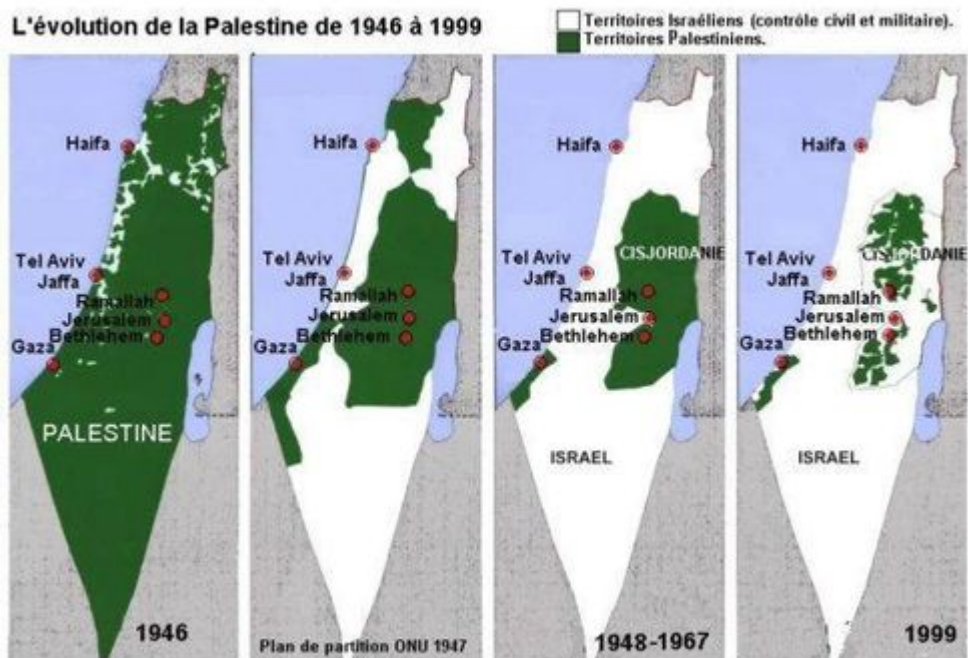
Certes, Israël a toujours joué sur l'ambiguïté de la version anglaise de cette résolution (article 1.i) : tandis que la version française ordonne le retrait « des » territoires, la version anglaise parle du retrait « de » territoires (« withdrawal of Israel armed forces from territories occupied in the recent conflict »). Cependant, dans la mesure où le préambule de la résolution 242 justifie la décision en l'appuyant sur le principe de « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre », l'esprit de la résolution est sans équivoque : Israël doit se retirer des territoires annexés en 1967.

Rappelons que cette résolution n'a jamais été appliquée par Israël, qui viole ainsi le droit international, impunément, depuis plus de quarante ans.

Cependant, comment l'ONU, systématiquement bloquée par le veto des Etats-Unis, grand allié d'Israël, pourrait-elle aboutir à une telle résolution imposant l'Etat palestinien ?

Sans aucun doute, dès lors, il n'y aura pas d'Etat palestinien.

Et pourtant, n'oublions pas que, légalement, cet Etat existe déjà bel et bien, mais sur le papier seulement : il fut créé en même temps que l'Etat d'Israël, par la résolution 181 des Nations Unies (que n'annulent pas les résolutions 242 et 338), votée par l'Assemblée générale, le 29 novembre 1947, et qui établissait avec grande précision les frontières de cet Etat arabe de Palestine...



Publié également dans le quotidien [L'Orient Le Jour](#).



Pierre Piccinin : Professeur d'histoire et de sciences politiques (École européenne de Bruxelles I)

La source originale de cet article est [Le blog de Pierre Piccinin](#)  
Copyright © [Pierre Piccinin](#), [Le blog de Pierre Piccinin](#), 2011

---

Articles Par : [Pierre Piccinin](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)